Etienne de Bar, 55ème évêque de Metz
1120 - 1162
Notice à son frère Thierry II

Situer Etienne de Bar et Thierry II dans le temps, c'est l'occasion de rappeler l'histoire de leurs familles à travers la *Généalogie*[1].

Maisons et familles

La première maison ducale de Haute-Lorraine possède les domaines du patrimoine foncier de l'abbaye de Saint-Mihiel. C'est-à-dire la région meusienne qui s'étend du sud de Bar-le-Duc au nord de Verdun.

Frédéric 1er : Il se fiança en 951 à **Béatrice**, fille de Hugues le Grand[2]. Le mariage eut lieu en 954. Elle apporta à son mari la dot de son père où figurait la possession de Saint-Mihiel. Frédéric reçut de l'archevêque Brunon[3] la charge ducale en 959.

Le Château de Bar

Peu après 960, Frédéric 1er fit un accord avec l'église de Toul pour construire un château à Bar. C'est dans le récit de la fondation de Saint-Mihiel, écrit vers 1033-1034[4], que l'on trouve le passage suivant :

… *Hic Fridericus propter frequentes Campanorum in Lotharingiam incursiones in confinio Lotharingie et Campanie castrum exstruxit, quod Barrum quasi barram nominavit...*

… Ce Frédéric, à cause des fréquentes incursions des Champenois en Lorraine, construisit à la frontière de la Lorraine et de la Champagne, un château qu'il appela Bar comme une barre…

Frédéric 1er mourut en mai 978, laissant son épouse Béatrice gouverner seule durant la minorité de leurs enfants.

Arbre généalogique simplifié :

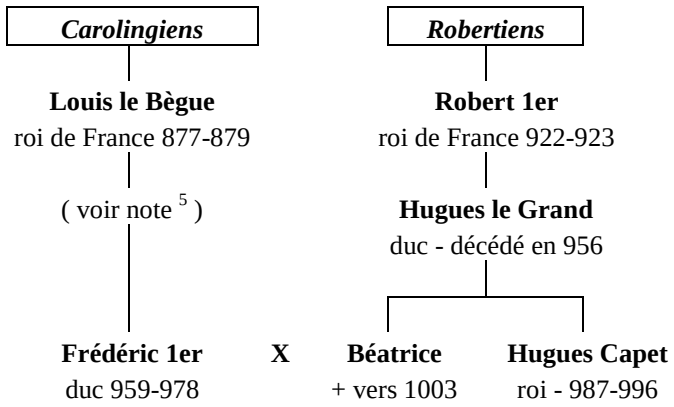

[1] *La Généalogie de saint Arnoul* : consulter Michel PARISSE, *Noblesse et Chevalerie en Lorraine Médiévale*, pages 26 à 32.
[2] Le duc de France était aussi abbé-laïc de Saint-Denis : PARISSE (M.), *Encyclopédie illustrée de la Lorraine Médiévale*, page 81.
[3] Brunon : archevêque de Cologne et duc de Lotharingie en 953, décédé en 965, *Idib*, pages 78 et 80.
[4] Archives de la Meuse 2 H 5.
[5] Pour plus de détails : *Ibid.*, page 82… (Une nommée Cunégonde, mère de Frédéric 1er, est la fille d'une certaine Ermentrude et petite-fille du roi Louis le Bègue).

Thierry 1er : **duc**, est le troisième enfant de Frédéric 1er et de Béatrice, né entre 962 et 972.
Il a épousé **Richilde**[1] mentionnée avec lui en 992. Elle est la fille d'un comte Folmar[2].
Après la mort de son père et de son frère aîné (Henri), il entre en possession de l'administration du duché de Haute-Lorraine dès sa majorité, avant 985. Thierry 1er est décédé le 11 avril 1027. Le couple a eu trois enfants, dont Frédéric II :

Frédéric II : **duc**, est né vers la fin du Xe siècle. Il décéda en 1026. Il avait épousé **Mathilde**, veuve de Conrad, duc de Carinthie[3]. Elle est la fille d'Hermann II, duc de Souabe[4], et de Gerberge fille de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne. Le mariage eut lieu vers 1016 : trois enfants en sont issus : Frédéric (qui suit), Sophie et Béatrice.

Frédéric III : **duc**, fils aîné, né vers 1017, décédé le 22 mai 1033 sans postérité, donc pas de continuité masculine.
La loi salique est la plus vieille des lois françaises. Elle renferme des règles de droit civil, l'une d'elle excluant les femmes de la succession de la terre. Ainsi, Sophie et Béatrice héritent des biens de leur frère décédé : elles ne sont pas duchesses, mais comtesses de Bar.

Le château de Mousson : il se dresse au sommet de la colline dominant Pont-à-Mousson. Sa date de construction n'est pas connue. On sait qu'en 948 il fut détruit par les évêques de Metz et bien vite reconstruit. Il passa de mains en mains jusqu'à Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, dont la fille Gerberge est la grand-mère des comtesses Sophie et Béatrice (voir Frédéric II ci-dessus).
Le château de Mousson est finalement attribué à la comtesse **Sophie de Bar**. Celle-ci est à la fois propriétaire et avouée de l'abbaye de Saint-Mihiel. Vers 1038 (date généralement admise), elle épouse :

Louis de Montbéliard[5] **1er comte de Mousson**

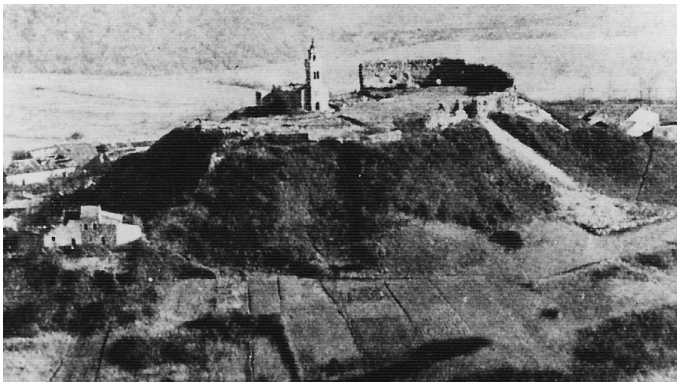

Mousson vers 1914

[1] Richilde apporta en dot Amance (près de Nancy).
[2] Les Folmar, princes lorrains. PARISSE (M.), *Noblesse et Chevalerie*, pages 104 à 106. (Un comte Folmar possédait le château de Lixheim vers Sarrebourg).
[3] Carinthie : province d'Autriche.
[4] Souabe (bassin de) : région d'Allemagne entre la Forêt-Noire et le massif de Bohême.
[5] Les origines de ce Louis ne sont pas connues avec certitude. Il descendrait de la famille d'Ethicon II (comte de Basse-Alsace), hypothèse la plus vraisemblable. Une charte notice donnée par sa fille Mathilde nous fait connaître le nom de sa mère : Hildegarde, elle serait la sœur du pape Léon IX.
Vers 1044, l'empereur germanique Henri III pour faire échec à Renaud, comte de Bourgogne, donna à Louis la châtellenie de Montbéliard , celle de Ferrette et celle d'Altkirch.
Louis est aussi par sa femme Sophie, comte de Bar et le Mousson. Il a revendiqué en vain la dignité ducale de Lorraine non pas pour son fils (Thierry ci-après), mais pour lui-même.
La mort de ce comte régla momentanément l'affaire. PARISSE (M.), *o.c.*, pages 114 et 116.

La seconde tige de la maison de Bar : Louis de Montbéliard fit du château de Mousson sa résidence habituelle, d'où une préférence à la dénomination de comte de Mousson. Louis décéda en 1073. Sophie lui survécut quelques années et mourut le 21 janvier 1093. Ils eurent sept enfants dont :

Thierry 1er [1]
Deuxième Comte de Bar-Mousson - Montbéliard (on y ajoute Ferrette, Altkirch, Amance) : vers 1065, il a épousé Ermentrude[2], fille de Guillaume le Grand ou « Tête hardie », comte de Bourgogne, et d'Etiennette de Vienne[3]. Etant malade au château d'Altkirch en 1102, il fait rédiger un testament[4] : il abandonne des biens aux moines de l'abbaye de Saint-Mihiel, où ses ancêtres sont ensevelis. Il est décédé le 11 janvier 1103.

Louis III
Troisième comte de Mousson : Dès 1095, Thierry 1er s'était dépouillé du titre de comte en faveur de son fils Louis III, qui fut assassiné par ses serviteurs en 1102 lors d'un séjour à Montbéliard !

Etienne, futur évêque de Metz
Quatrième comte de Mousson (1102-1106) : Etienne de Mousson succéda à son malheureux frère. En 1105 il était encore dit de lui *Stephanus, comes de Montione*.
En 1106, il se rend à Salins (Jura) et approuve un don fait par Ansériс, archevêque de Besançon à l'abbaye de Romainmoutier[5] ; il avait depuis peu renoncé à son titre de comte pour entrer dans les ordres. En 1120, il fut nommé évêque de Metz par son oncle le pape Calixte II[6]. Par suite de la querelle des investitures[7], il n'entra en possession de son siège qu'en 1122. Il sera l'un des plus remarquables prélats de son époque. Il mourut le 30 décembre 1162 et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

Quingey.
La maison natale de Calixte II

Thierry II, futur comte de Montbéliard
Cinquième comte de Mousson (1106) : il remplaça son frère Etienne. Quelques mois après, chassé par ses excès, il se contenta du seul titre de comte de Montbéliard. Marié à **Rosine de Souabe**[8], il décéda vers 1163. Renaud 1er son frère (qui suit) reprend le titre de comte de Mousson.

---

[1] Thierry, celui qu'on appelle le **comte** Thierry 1er, PARISSE (M.), *o.c.*, page 28, et non **pas duc**, ce qui décale la numérotation des Thierry à la suite.
[2] Ermentrude, pour le salut de son âme, celles de ses fils et de ses parents (tous cités), elle fait des dons : Bib. nat. Coll. Bourgogne, vol. 79. folio 36 : n° 185.
[3] Par son mariage avec Etiennette, Guillaume devint aussi comte de Vienne : CLERC (Ed.), *Histoire de la Franche-Comté*, tome 1, page 282.
[4] Archives de la Meuse : 4 H 102.
[5] Romainmôtier : commune de Suisse au pied du Jura, monastère fondé au Ve siècle par saint Romain (Dict. Larousse).
[6] Guy de Bourgogne, est né « suivant la tradition » au château de Quingey (Doubs). PARISSE (M.) *o.c.*, tome 1, page 316. Archevêque de Vienne, il devint pape sous le nom de Calixte II. Il est le frère d'Ermentrude et par suite beau-frère du comte Thierry 1er de Bar - Montbéliard.
[7] Investitures (querelles des), 1078 - 1122, conflit entre la papauté et le Saint Empire au sujet des nominations d'évêques et d'abbés : le concordat de Worms du 23 septembre 1122 mit fin à ce conflit, décision entérinée au premier concile de Latran (18 mars - 6 avril 1123).
[8] Mariage d'après le tableau généalogique de la maison souveraine de Bar. D'Hozier (P.), 1910.

Renaud 1er comte de Bar « dit le Borgne »
Sixième comte de Mousson (1106-1146), marié deux fois : premier mariage vers 1110 (nom de l'épouse inconnu), le second eut lieu avant 1120 ; il épousa **Gisèle**, veuve de Renard comte de Toul et fille de Gérard comte de Vaudémont et d'Helvide d'Eguisheim (Haut-Rhin).

En résumé : la lignée des comtes de Bar-Mousson va de Louis 1er à Robert 1er comte de 1352 au milieu de mars 1354, date où il est nommé duc jusqu'à son décès le 12 avril 1411.

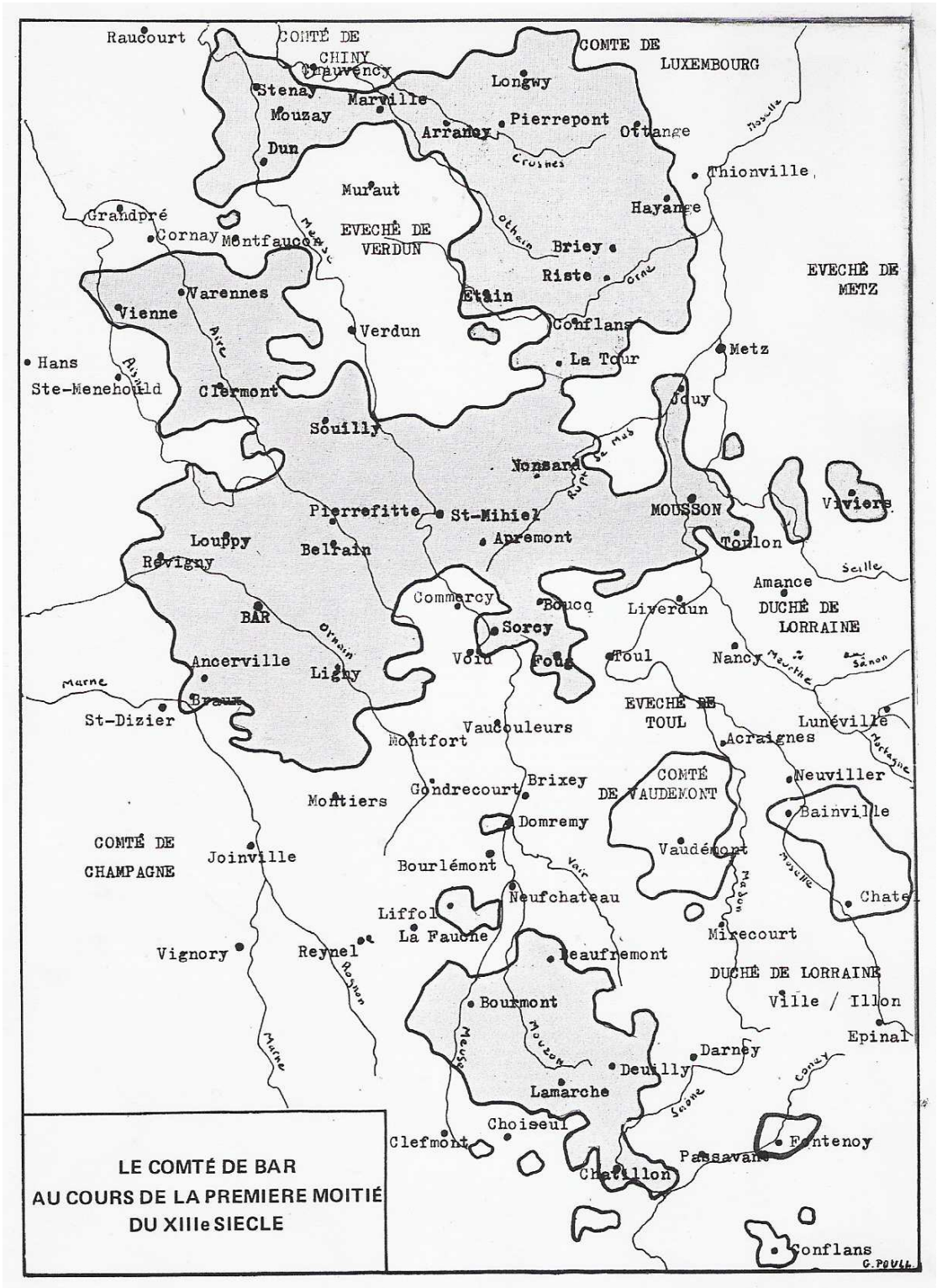

Plan selon Georges Poull : La Maison Ducale de Bar, 1977, page 165.

Notification

Résumé : Etienne, évêque de Metz, notifie que son frère Thierry (II), comte de Montbéliard, a abandonné à l'abbaye de Gorze diverses personnes et notamment un jeune homme du nom de Hugues, qu'il disait lui appartenir. Hugues, dont la mère était de Bourgogne, démontra par les témoignages de personnes de son pays, qu'il ne dépendait pas du comte.

Acte sans date (1149 – 1158)

1/ Stephanus, Dei gratia Metensis episcopus, omnibus fidelibus in Christo salutem. Quoniam multorum cupiditas ecclesiarum jura semper
2/ conatur infringere, summe necessarium est ex legitimorum virorum testimoniis et prelatorum privilegiis
3/ confirmari. Ut ergo meum non denegem testimonium veritati, noverit universitas fidelium quod frater
4/ meus Theodericus, comes de Montbeliart, cognati nostri Theoderici Metensis primicerii confisus auxilio,
5/ domnum Isembaldum, ecclesie Gorziensis abbatem, in presentia mei in causam devocatit. Asserebat enim
6/ quosdam de sua familia Gorzie commorari et precipue juvenem quendam, Hugonem nomine, cujus
7/ mater de Burgundie partibus venerat, se conquerebatur amittere. Juvenis autem jam dictus, personas
8/ legitimas de terra sue nativitatis adducens, earum testimonio se non esse de fratris mei familia, manu
9/ septima sicut ei judicatum est, demonstravit. Quo cognito comes predictus illum et alios de quibus
10/ primo conquestus fuerat, ecclesie benigne recognovit atque concessit sine omni calumnia in perpetuum
11/ possidendos. Hoc igitur in mei actum presentia testificor et sigilli mei impressione confirmo. Et si
12/ quis de cetero super hoc ecclesiam Gorziensem inquietare presumpserint, noverit se maledictionem ana-
13/ -thematis incurrisse. Hujus rei testes sunt : Theodericus, primicerius Metensis ; Phelippus, decanus sancti Stephani ;
14/ magister Ugo de Veso ; Ulricus de Monzuns, magister Faldro ; Richardus, prior Gorzie ; Walfridus, prepositus ;
15/ Albertus, capellanus ; Haimo, Mansuetus, Widricus, monachi ; Adelinus,sacerdos ; Albertus, advocatus Metensis ; Warnerus
16/ de Rista ; Johannes, dapifer ; Ugo, scabinio Metensis ; Garsirius, filius ejus ; Chono, advocatus Gorzie ;
17/ Renardus, villicus ; Durannus et Bernardus, scabiniones.

Transcription : Michel PARISSE, historien, directeur de la mission historique française en Allemagne de 1985 à 1991, professeur émérite de l'université de Nancy II de 1965 à 1993, directeur de l'A.R.T.E.M. (Atelier de recherche sur les textes médiévaux), professeur à la Sorbonne - Paris I de 1993 à 2002. Il n'a pas hésité à me faire profiter de son savoir au cours de mes recherches et je me dois de lui en être très reconnaissant, merci Michel Parisse !

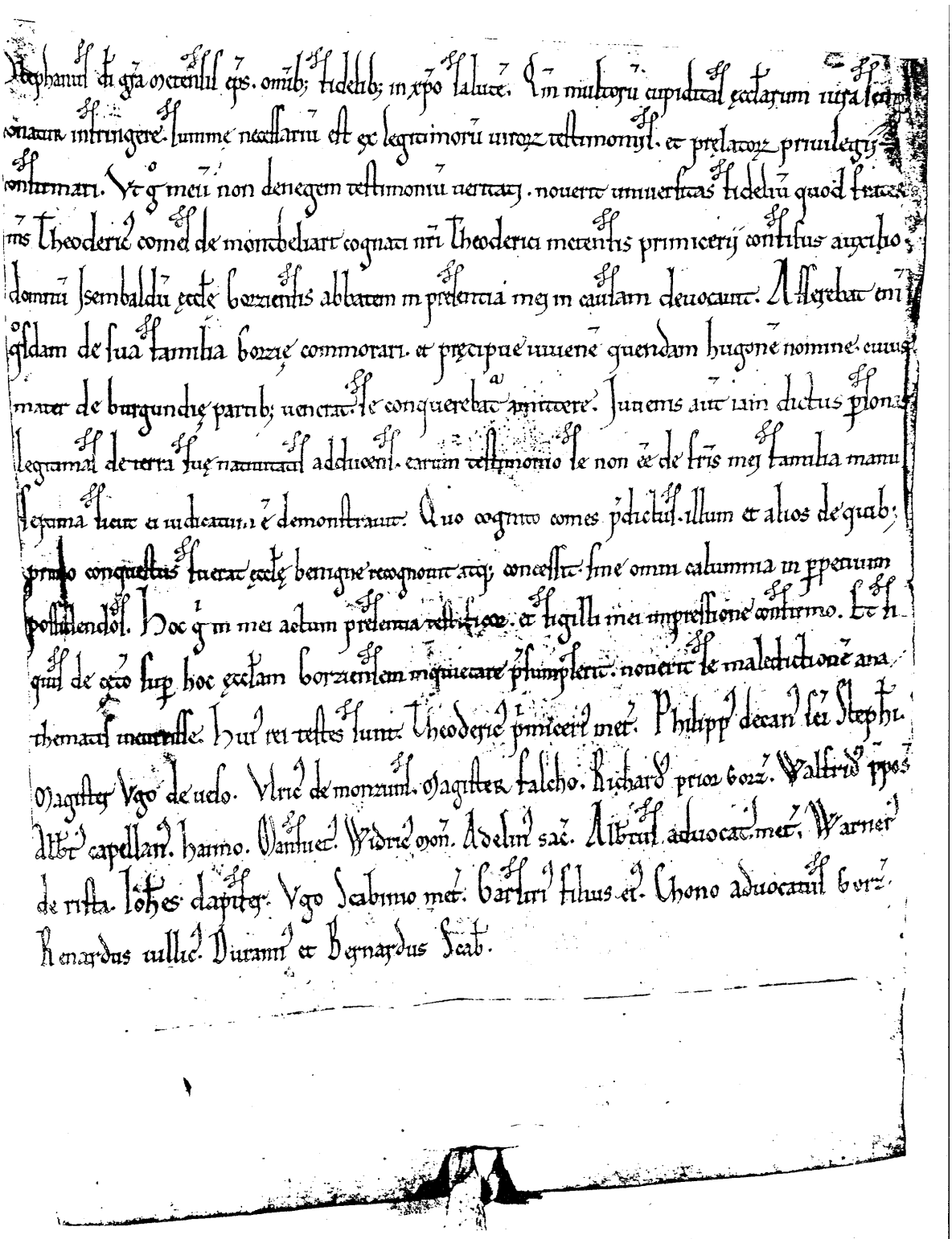

Original. Parchemin scellé. Lacet de cuir pendant (avec débris de sceau de l'évêque Etienne)

Archives départementales de la Moselle : H 669 (= 46j III/4)
(Les actes des Evêques de Metz de 1120 à 1179 : thèse en trois tomes, PARISSE (M.), Archives Mos. BH 8590).

A savoir : quatorze actes (avec transcriptions) sur les Mousson (depuis le cartulaire de Saint - Mihiel et autres), sont dans mon ouvrage sur Montbéliard (237 pages) :
AD de la Moselle, cote BH 12579 - AM de Metz, cote 3835.

Texte de la notice

ETIENNE, par la grâce de Dieu évêque de Metz, à tous les fidèles dans le Christ salut.

Parce que la cupidité de beaucoup tente toujours de briser les droits des églises, il est nécessaire qu'ils soient confirmés par les témoignages d'hommes légitimes et les privilèges des prélats.

Pour ne pas nier le témoignage que je porte à la vérité, la communauté des fidèles doit savoir que mon frère THIERRY, comte de Montbéliard, confiant dans le secours de notre parent THIERRY, princier de Metz[1], a conduit en justice en ma présence dom Isembaud, abbé de l'église de Gorze.

Il affirma en effet, que des membres de sa famille demeuraient à Gorze et en particulier il se plaignait de perdre un jeune homme, Hugues, dont la mère était venue de Bourgogne[2].

Ledit jeune homme, amenant des personnes légitimes ordinaires de sa terre natale, démontra avec l'aide de leurs témoignages qu'il n'était pas de la famille de mon frère, par la septième main comme cela lui a été accordé.

Sachant cela, le comte reconnut volontiers à cette église et il concessa[3] sans réclamation pour qu'elle les possède toujours , ce jeune homme et d'autres, dont il s'était d'abord plaint.

J'atteste cela qui fut fait en ma présence, et je le confirmai par l'impression de mon sceau.

Et si quelqu'un en outre prétendait inquiéter à ce sujet l'église de Gorze, qu'il sache qu'il encourrait la malédiction de l'anathème.

Les témoins de cette affaire sont : THIERRY, princier de Metz ; Philippe, doyen de Saint Etienne ; maître Hugues, de Vezon ; Olri de Mousson, maître Faucon ; Richard, prieur de Gorze ; Walfroid, prévôt ; Albert, chapelain ; les moines Haimon, Mansuy et Werri ; Adelin, prêtre ; Albert, avoué de Metz ; Garnier, de Riste ; Jean, sénéchal[4] ; Hugues, échevin de Metz ; Garsire, son fils ; Conon, avoué de Gorze ; Renard, maire ; Durand et Bernard, échevins.

[1] THIERRY, neveu d'Etienne et de Thierry II, est le fils de Renaud de Bar (6ème comte de Bar-Mousson) et de Gisèle de Vaudémont. Il était princier (a) de la cathédrale de Metz lorsqu'il fut élu évêque le 29 juillet 1164 . Il ne reçut jamais la consécration épiscopale. Il mourut le 8 août 1171, et fut enseveli dans la cathédrale, côté gauche du chœur. (a) princier, vient de primicier : premier dignitaire du chapitre.

[2] ..la mère venue de Bourgogne, de la région de Montbéliard, c'est-à-dire de la comté de Bourgogne devenue la Franche-Comté, nom cité la première fois en 1366, par opposition au duché de l'actuelle province de Bourgogne.

[3] De concessio : action d'accorder, de concéder – concession. Dict. latin / français de Félix Gaffiot, page 370.

[4] Sénéchal : chef des serviteurs de l'évêque.

Sceau

Dix actes de cet évêque ont gardé un sceau ou des fragments de sceau. L'un d'eux est très bien conservé :
Il est de forme ovale. Les dimensions intérieures de la cuvette sont de 83 x 48 mm.
Au centre, un personnage représentant un évêque est assis sur une sorte de banc à dossier.
Il est revêtu des ornements classiques, amict, aube, chasuble. De plus, comme il est archevêque, il porte le pallium, cette bande de laine blanche ornée d'une croix.
Celle-ci flotte sur les épaules, une extrémité pend sur le dos et l'autre sur la poitrine. Elle est parfois attachée à la chasuble par des épingles d'argent.
La mitre a la forme d'un bonnet plat.
On distingue mal les sandales qui sortent de dessous l'aube.
Les mains sont gantées. Les bras sont ouverts dans un geste d'offrande :
La main gauche tient un livre fermé ; la droite s'appuie sur la crosse dont la volute est tournée vers l'épaule.
Autour du dessin, la légende est la suivante :
« STEPHANUS DEI METENSIS EPS (episcopus) ».
Une Croix en haut, sépare les mots EPS et STEPHANUS.

Héraldique - Blason avec écu armorié

« D'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or , à deux bars adossés du même brochant sur le tout.
L'écu timbré de la couronne fermée des ducs de Bar au naturel est supporté par un lion passant couronné à dextre et par un cerf aussi passant à senestre, tous deux d'or mouvant des flancs de l'écu, leurs têtes couronnées ; et posés sur un listel aux couleurs de l'écu chargé des mots « DUCATUS BARRI » en lettres onciales de sable.
Les bars ou barbeaux sont l'emblème parlant des comtes puis ducs de Bar. La couronne est fermée par quatre bars renversés comme des dauphins de France et le duc Léopold substitua deux croix de Lorraine à deux feuilles d'ache.
Il entoura les queues de bars d'une couronne d'épines et les surmonta d'une croix de Jérusalem, afin de rappeler par ces emblèmes héraldiques ses titres de roi de Jérusalem, de duc de Lorraine et de duc de Bar. (Archives de la Meuse 85 N3)

Paléographie moderne

Période allant généralement du XV[e] au XVIII[e] siècles.
À Metz depuis le XIII[e] siècle : Rôles des Bans.

Avant propos

La science du déchiffrement des écritures anciennes ne s'acquiert que par la pratique. On n'améliore sa faculté de bon lecteur qu'en exerçant sans relâche son œil.
Selon le choix de l'écriture dicté par tel ou tel scribe, il faut tenter de s'habituer au système abréviatif complexe. On aura soin de repérer les *tildes*, ces petits traits placés au-dessus des mots, qui annoncent la contraction du mot, réduit à quelques lettres ou par suspension lorsque le mot n'est pas terminé.

Metz, Amandellerie de Saint Gengoulf - acte du 24 août 1566

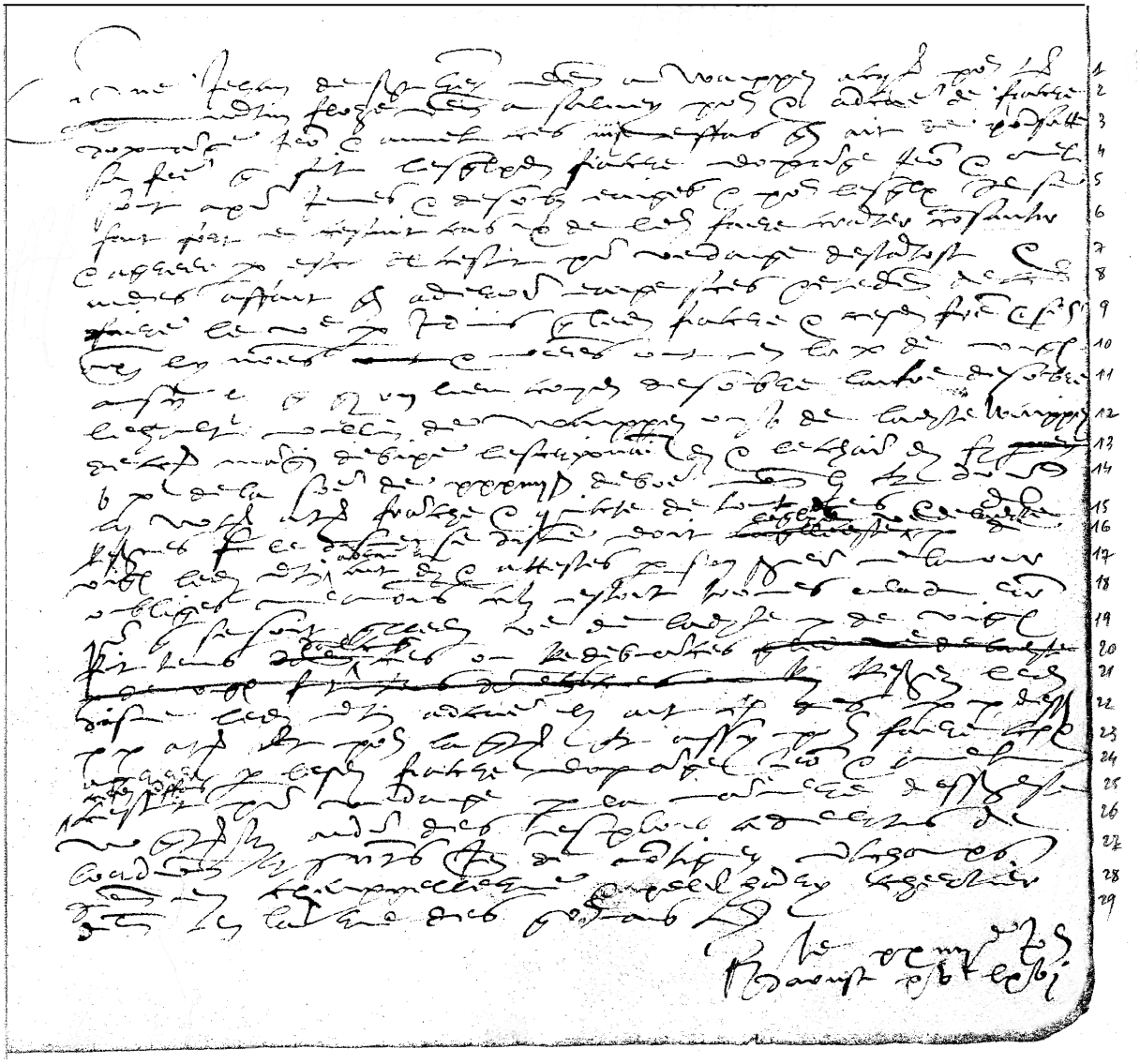

Archives départementales de la Moselle 3 E / 2801.

Woippy : vente d'une vigne

Texte (ci-dessous) en résumé :
Achat par Jean de St. Rémy demeurant à Woippy, à Martin Floze habitant de Saulny, d'une vigne lieu-dit « dessus l'âtre » (dessus le Haut moulin de Woippy).
Martin Floze est héritier de Poinsatte son épouse décédée, mais conjointement avec ses enfants mineurs. Aussi, il s'engage par écrit a laisser à chacun leur part de l'héritage à leurs majorités. Vente pour la somme de 34 sols, franche et quitte de cens et droitures, sauf si ces redevances s'avéraient non obligatoires par la suite, ceci attesté par serment écrit
M. Floze a cranté (consenti) de payer pourter (porter paix = pour avoir la paix et être tranquille), dessonnier (de s'acquitter), de même pour ses enfants.

1/ Que Jehan de St. Rémy demeurant à Wappei, (a) acquesté pour toujours
2/ à Martin Floze demeurant à Salney, pour et ad cause de Fiacre,
3/ Dopmange, Jennon et Annel, ces IIII enfans qu'il ait de Poinsatte
4/ sa femme que fuit, lesquelx dits Fiacre, Dopmange, Jennon et Annel
5/ sont à présent jeunes et desoubz (dessous) eaigés et pour lesquelx il se
6/ fait fort en cestuit cas et de leur faire cranter, consantir
7/ et agréer par escry. Il (a) cestuit présent vendaige dès tanstot et
8/ aidés, affait qu'ils aderoient (*) eaigé, scens et entendement de ce
9/ faire. Le vendaige par indivis que ledit Fiacre et cesdits frère et sœurs
10/ après luy nommés et nommées ont en la part de vigne,
11/ ainsy etc,que gist en lieu c'ondit desobre l'aître, desobre (dessus)
12/ le hault moullin de Waippey on ban de ladite Waippey,
13/ ce coté Mangin de Bixe l'escripvain d'une part et le chamin d'autre. Fait
14/ bon paiement de la somme de XXXIIII (34) sols de bonne monnaie etc et dont
15/ etc, warantir (garantir) à toujourmais ; franche et quicte de tout cens et droitures,
16/ réservés fait de disme. Se disme doit, lequel dit vendaige de la dite pièce de
17/ vigne, ledit Martin ad cause etc, ait dit et attestés par son serment ne l'avoir
18/ oubligés néantmoins, cilz estoit trouvés à l'advenir
19/ quand que se soit que ledit vendaige de ladite pièce de vigne
20/ fut tenus d'aulcuns cens ou redebvances ----------
21/ ---------- réservez ledit
22/ disme, ledit Martin ad cause etc, ait cranté des paier pourter dessonnier (résumé ci-dessus)
23/ porter paix à toujourmais. Et pour la garantie et aussy pour faire cranter et
24/ agréer par lesdits Fiacre, Dopmange, Jeunon et Annel
25/ cesdits enffans, cestuit présent vendaige par la manière dessus dite,
26/ waigière (saisie), tous, us, aider des esplois, advertis de
27/ l'ordonnance etc. Présents : Jehan de Montigney, marchamps
28/ demeurant en Chappellerue et Petrement Henry, chertier (ce dernier nom vu dans le
29/ demeurant en la rue des Gornais, tesmoins. journal de Jean Aubrion page 452)

Fait le XXIIII è jour
d'aoust M VC LX VI (1566).

* de adererer : reculer - demeurer derrière (Lexique de l'ancien français de Frédéric Geoffroy, 1994, page 8).

Remerciements à Monsieur IUNG, ancien conservateur des archives de Meurthe-et-Moselle, actuellement directeur des archives du Pas-de-Calais, à Arras.

René MOGNON